Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le
ID : 080-200070928-20240201-DELIB2024_003-DE

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 01 février 2024

Date de la convocation : 24 janvier 2024

Date d'affichage : 20 février 2024

Délibération n°2024-003 : Proposition de création de zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles (ZPENS) sur le territoire de Terre de Picardie

Nombre de conseillers
En exercice : 61

Titulaires présents : 42
Suppléants représentants leurs titulaires : 8
Titulaires ayant donné pouvoir : 3
Titulaires absents ou excusés : 11
Votants :
- pour : 53
- contre :
- abstention :

Le 01 février deux mil vingt-quatre, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 24 janvier, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, JL MAILLARD, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, JN CAZE, R. NIETO, C. NEVOU, P. VALLEE, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, A. DEVAUX, V. VANNEUFVILLE, Ch. LEBRUN, L. PATTE, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. FOURNET, C. BALCONE, JC LOUVET, D. MESSIO, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, X.SCHNEBLE, D.PIOCHE, H. TRIENTZ, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, D. PRONNIER, J. GENEAU DE LAMARLIERE, G. CARON.

Suppléants représentants leurs titulaires : J. MARMIGNON (suppléante de X. PALPIED), D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), Ph. FLORIN (suppléant de Ch. DELAFORGE), F. KOENIG (suppléant de JP. AVENEL), K. VERQUEREN (suppléante de M. FLEURY), J. SEGARD (suppléant de D. POTEL), P. DELIGNIERE (suppléant de J. BROQUET), H. COMMUN (suppléante de L. MAILLE).

Titulaires ayant donné pouvoir : L. LEBOEUF à JM. SAILLY, S. DECROIX à JC. LOUVET, M. LELEU à X. SCHNEBLE.

Titulaires absents ou excusés : D. JACOB, X. PALPIED, A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, A. BEAUVOIS, Ch. DELAFORGE, JP. AVENEL, L. KUSNIERAK, L. LEBOEUF, M. FLEURY, D. POTEL, S. DECROIX, A. CAUCHOIS, M. LELEU, E. PROOT, C. ROUVROY, J. BROQUET, L. MAILLE.

Secrétaire de séance : T. LINEATTE

Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le
ID : 080-200070928-20240201-DELIB2024_003-DE

Objet : Proposition de création de zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles (ZPENS) sur le territoire de Terre de Picardie

La séance ouverte,

Le président propose à l'assemblée délibérante le projet de création de zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles (ZPENS) porté par le Département de la Somme sur le territoire de Terre de Picardie.

Il est, ainsi, énoncé qu'en application du code de l'urbanisme (article L 113-8 et suivants), le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles (ENS).

Pour ce faire, il dispose d'un outil d'intervention : le droit de préemption ENS, lui permettant d'acquérir prioritairement des espaces inclus dans une zone de préemption espaces naturels sensibles (ZPENS) à partir de critères prédéfinis. Il est a proposé de mettre cet outil à la disposition des communes de Chuignes et Proyart, seules communes concernées pour notre territoire, selon les cartes de zonages proposées par celles-ci.

Par définition, la ZPENS est un outil de surveillance et de maitrise foncière qui permet au Département, ou par délégation, à une commune ou au Conservatoire du Littoral d'acquérir les parcelles incluses dans le ZPENS en cas d'aliénation à titre onéreux.

Les parcelles ainsi acquises pourraient devenir des Espaces Naturels Sensibles (ENS) qui ont vocation de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues. De plus l'aménagement de ces espaces naturels pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Décide de se prononcer favorablement sur le principe de création de ZPENS sur le territoire communal des communes de Proyart et de Chuignes conformément aux périmètres définis dans les listes des parcelles et sur les plans annexés à la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Président — Le secrétaire de Séance

Philippe CHEVAL — Thierry LINEATTE

Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le
ID : 080-200070928-20240201-DELIB2024_003-DE

MARAIS DE CHUIGNES ZPENS	
PARCELLES	Surface m2
Z113	1 331
Z 97	849
Z 111	6 708
	8888

25/10/2022. 11:41

commune de Puigné

PARIN PATRICK

Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le
ID : 080-200070928-20240201-DELIB2024_003-DE

about:blank

ssagerie pro

Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le
ID : 080-200070928-20240201-DELIB2024_003-DE

MARAIS DE PROYART ZPENS	
PARCELLES	ZPENS MARAIS PROYART M2
A2	66 616
A3	1 700
A4	116 280
A5	5 156
A6	14 160
A7	21 920
A8	34 884
A9	13 780
A10	4 420
A11	15 736
A12	72 573
A13	1 035
A14	43 876
A15	8 020
A16	1 408
A17	55 280
A18	50 104
A145	201 816
A20	86 828
A21	213 736
A22	26 892
A23	3 359
A24	5 949
A26	760
	1 066 288

Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le
ID : 080-200070928-20240201-DELIB2024_003-DE

Commune de Proyart

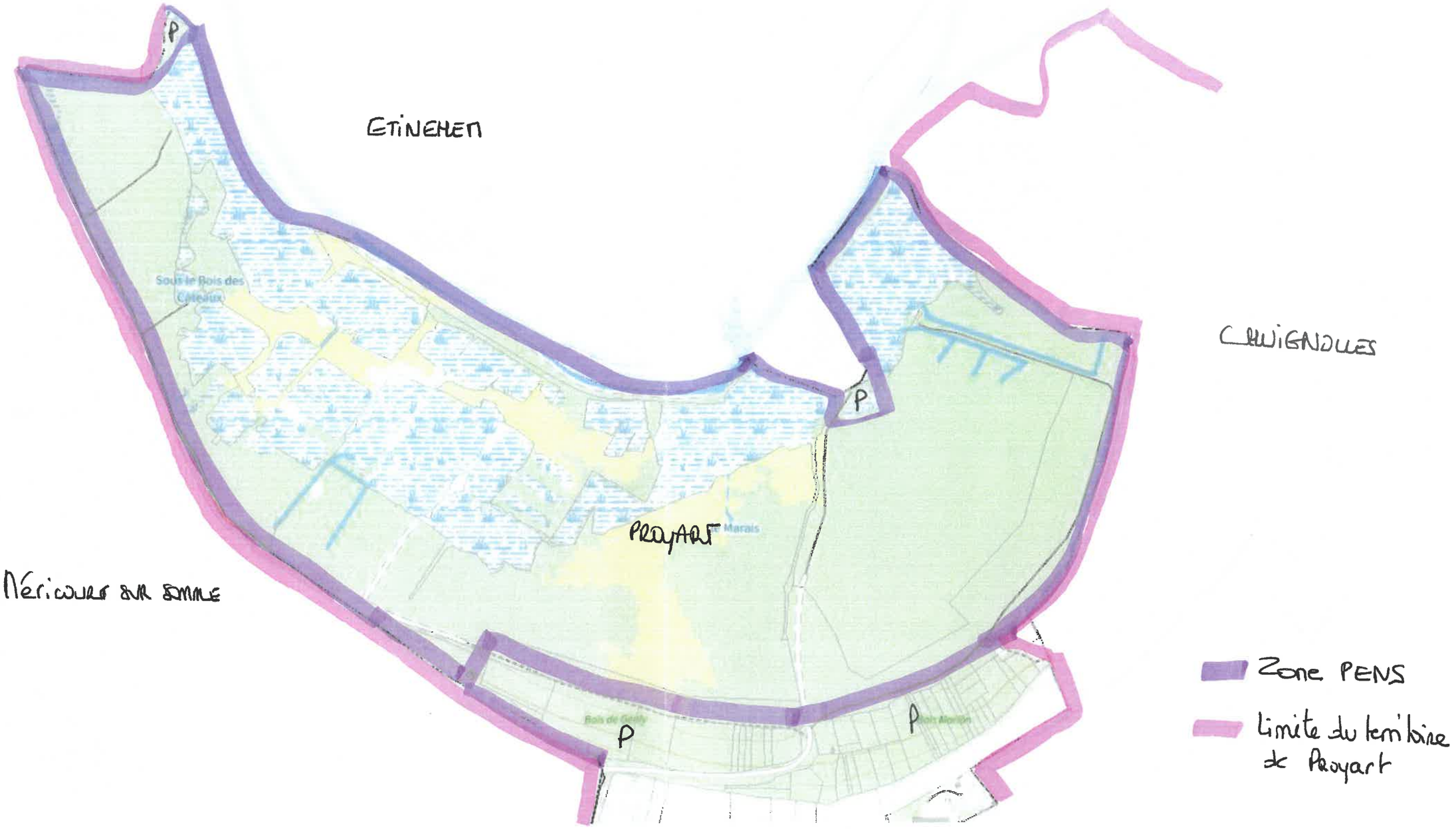

Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le
ID : 080-200070928-20240201-DELIB2024_003-DE

Commune de Cherigny

Zone PENS